

« Bienheureux les mécontents, les intolérants et les pessimistes de leur espèce ; car ayant eu soif de vérité et de justice, pour elles ayant souffert, ils seront rassasiés et consolés. »



### La réorganisation de l'Eglise de France



Au cours des vacances dernières, un grand nombre de nos évêques ont été appelés à dire leur sentiment sur la situation religieuse actuelle, les devoirs nouveaux qu'elle impose, les organisations nouvelles qu'elle réclame. La *Croix* a publié, en effet, sous le titre « La réorganisation de l'Eglise de France », les résultats d'une importante enquête menée au près d'une trentaine de prélats ; le *Figaro* en a interviewé sept ou huit sur le rôle politique et social du clergé ; quelques autres ont fait, en des circonstances diverses, des déclarations du plus haut intérêt.

Résumer rapidement le sens général de ces paroles épiscopales, de manière à présenter à nos lecteurs un aperçu de la situation religieuse jugée par les chefs de l'Eglise, tel est le but des lignes qui suivent.

#### DEUX ANS DE SÉPARATION

Il y aura dans quelques semaines deux ans qu'a été promulguée, la loi de séparation. Beaucoup en redoutaient ou en espéraient la désorganisation de l'Eglise de France ; d'autres en attendaient un réveil immédiat de la foi du peuple catholique. L'événement n'a pleinement justifié ni les espoirs des uns ni la crainte des autres.

Deux avantages importants et deux graves inconvénients sont mis en relief par la plupart des réponses faites à la *Croix*. D'une part, l'Eglise a gagné l'indépendance des nominations ecclésiastiques, et plus de liberté dans l'exercice du ministère religieux ; d'autre part, elle a souffert d'une spoliation dont beaucoup ne soupçonnent encore l'immense étendue ni la criante injustice, et elle se trouve privée de tout statut légal, étant juridiquement inexistante aux yeux de l'Etat français.

Ce sont là des conséquences qui atteignent l'organisation matérielle de l'Eglise ; mais, à un autre point de vue, la sépa-